



Dossier Avocat : comment savoir s'il est complet?

Par **Maxime1154**, le **10/11/2021** à **17:14**

Bonjour, mon affaire est terminée, sans recours possible. J'ai donc demandé à mon avocat de me restituer mon dossier. Il ne m'a rendu "que" les documents que je lui avait fourni afin de documenter ma défense. Il n'y a rien concernant les pièces et conclusions, me concernant et adverses et encore moins concernant la procédure par elle-même. Suis-je en droit de réclamer ces éléments ? Vous remerciant.

Par **Tisuisse**, le **11/11/2021** à **08:02**

Bonjour, Vous pouvez poser la question au Bâtonnier, le patron des avocats, au Greffe de votre Tribunal.

Par **morobar**, le **11/11/2021** à **10:12**

Bonjour, [quote] Il n'y a rien concernant les pièces et conclusions, me concernant et adverses et encore moins concernant la procédure par elle-même. [/quote] J'ai été amené à suivre des dizaines de dossiers, tant sur le plan professionnel, que personnel maintenant. Mes avocats m'ont toujours transmis pour avis les conclusions adverses ainsi que le projet des leurs. Je ne comprends donc pas que vous soyez démunie de ces pièces.

Par **Maxime1154**, le **11/11/2021** à **11:17**

Bonjour, net merci TSUISSE et MOROBAR pour vos réponses. en effet cela me paraissait "bizarre". je vais donc relancer mon avocat et au besoin écrirait au bâtonnier. Bonne journée.